



Fort de France, le 24 Mars 2011

C / O Monsieur Jocelyn PADOLY  
Membre du C R T  
80 Avenue Maurice BISHOP  
97200 FORT DE France

☎ : 06.96.28.88.56

Monsieur le PREFET De la Martinique

Préfecture

PJ :Pétition des entreprises de transport  
En règle avec la législation

97200 Fort de France

Monsieur le PREFET,

Nous vous prions de trouver Ci-joint une pétition signé par un bon nombre de transporteurs en règle avec la législation du transport, de surcroît ayant des SALARIES, ne pouvant travailler, à cause d'une grève, que nous jugeons inutile, qu'ont déclenché depuis lundi, deux groupuscules de la professions mettant en péril nos entreprises

En attente d'une action de vous nous permettant de travailler sereinement

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

**LE SECRETAIRE GENERAL**

  
Jocelyn PADOLY

## REGROUPEMENT DES TRANSPORTEURS NON GREVISTES

Préfecture de la Martinique  
Rue Victor Sévère  
97200 Fort-de-France

### A l'attention du Préfet de la Martinique

Fort-de-France, le 23 mars 2011

Copie à : Conseil Régional, DDE, France Antilles,  
Martinique 1<sup>ère</sup> (Télé et radio), ATV, RCI,

### Communiqué sur la grève des transporteurs.

Depuis des années nous subissons le dictat de 2 groupements de transporteurs, qui bloquent systématiquement les décisions prises, qui sont contre toutes évolutions du transport à la Martinique.

Nous pensons que l'évolution du transport passe par l'application des nouvelles réglementations européennes, qui doivent être appliquées dans leurs intégralités en Martinique, celles-ci permettront de mieux réguler le parc et d'arrêter la concurrence déloyale de certains transporteurs.

Nous étions restés dans le silence pour la majorité, mais nous arrivons au stade où nous pensons que les autorités compétentes doivent prendre leurs responsabilités afin de stopper ces blocages, car ces grèves ne font que nuire à la profession ainsi qu'à l'économie du pays, et ne résolvent aucun problème.

Nous nous retrouvons actuellement dans la situation où nous ne savons que faire par rapport à nos salariés que nous ne pouvons plus faire travailler.

Par conséquent nous demandons l'arrêt immédiat des blocages pour que les entreprises recommencent à fonctionner normalement.

Le Regroupement des transporteurs non grévistes.

